

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FORTE BAISSÉ DES CARENCES AMBULANCIÈRES PERMETTANT DE RECENTRER L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DES SAPEURS-POMPIERS

Laon, le 16/09/2020

Dans l'Aisne, à l'instar des autres départements, le secours d'urgence aux personnes représente la plus forte part de l'activité opérationnelle du SDIS (32 646 interventions effectuées en 2019, soit 80,09%). Cependant, depuis plusieurs années, l'évolution du secours à personnes est directement liée à l'augmentation des interventions effectuées à la demande du SAMU par carence de transporteurs sanitaires privés (plus de 8 600 en 2019 contre 2 800 en 2013).

Des réunions de concertation ont été organisées en préfecture, sous l'égide du préfet de l'Aisne, le 20 septembre 2019 puis le 20 décembre 2019. Lors de ces rencontres, il a notamment été décidé :

- la mise en place d'un coordonnateur ambulancier au SAMU ;
- la signature de la convention SAMU-SDIS, intervenue en février 2020, afin de clarifier les compétences des différents acteurs et poser des limites au recours du SDIS pour pallier les carences ambulancières ;

Ces mesures sont entrées en vigueur au début de l'année 2020 ; le dispositif de coordination ambulancière a été pleinement effectif à partir de février 2020, le temps que les recrutements soient effectués. Une baisse significative des interventions par carence est ainsi constatée depuis le début de l'année.

En juillet, le nombre d'intervention cumulées au titre des carences ambulancières en 2020 est de 1288 contre 4974 en 2019 sur la même période, soit une baisse de 80 %.

Une attention particulière continuera à être portée, durant les prochains mois, sur ce sujet pour conforter cette tendance qui **préserve le potentiel d'intervention du SDIS et le recentre sur ses missions de base.**